



PORTEUR DE L'ACTION
FREDON

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, Chambres d'agriculture, Institutions agricoles et environnementales, ATMO, RNSA, CBN, Museum d'Histoire Naturelle, DDT, Collectivités, Conseils départementaux, EPCI, Acteurs des travaux publics, Gestionnaires d'infrastructures linéaires, Associations, Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
600 000 €

Sources de financement envisagées

ARS
DDT
Collectivités
Conseils départementaux
Europe

Indicateurs

1. Nombre de référents intercommunaux ambroisie/ nombre cible de référents prédéfini
2. Nombre d'interventions auprès des acteurs de l'aménagement sur l'ambroisie / nombre de territoires infestés justifiant une intervention
3. Nombre de formations sur les chenilles processionnaires et nombre de participants présents / nombre cible de participants prédéfini

Cibles et échéancier

Sur la durée du plan

ACTION 18

Poursuivre les actions de lutte contre l'ambroisie et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et milieux

Rappel de l'objectif opérationnel : Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural

Contexte

Le concept de « Une seule santé » est une approche qui vise à considérer ensemble la santé des hommes, celle des animaux et celle des écosystèmes.

Les espèces à enjeux pour la santé humaine prennent de l'ampleur sur le territoire et impactent notre santé et notre biodiversité.

A l'instar du plan d'actions mené sur l'ambroisie depuis 5 ans, qui permet de coordonner des démarches concrètes pour freiner son expansion en région et qu'il paraît important de poursuivre voire de renforcer, il est nécessaire d'élargir ces programmes à une autre espèce constituant une menace pour la santé humaine : les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Ces chenilles sont particulièrement urticantes, et sont désormais classées nuisibles pour la santé humaine.

L'objectif est de mettre en place une stratégie afin de limiter leur prolifération via une démarche de communication (prévention) et la mise en place de plans de gestion déclinés au niveau local.

Actions

1. Renforcer la mise en œuvre du plan de lutte contre l'ambroisie, avec la coordination des différents acteurs. Le programme d'actions sera à définir chaque année avec les financeurs. L'accent sera notamment mis sur :

- ◆ L'augmentation du nombre et la montée en compétence des référents intercommunaux dans les collectivités, pour la mise en œuvre des actions de prévention.
- ◆ L'animation du réseau des référents communaux : réunions/courriels d'information, formation, échanges cartographiques, échanges d'expériences au travers des groupes de travail.
- ◆ Le renforcement de la lutte en milieu agricole par la mobilisation des acteurs locaux pour accompagner les agriculteurs concernés dans la mise en œuvre d'actions préventives ou de destruction de la plante : mise en place d'un groupe technique agricole au niveau régional pour la coordination des actions et le partage d'expériences, notamment autour des situations agricoles complexes ...
- ◆ Le développement de bonnes pratiques dans le secteur du BTP : sensibilisation/formation des entreprises du BTP et des collectivités, diffusion du memento.

2. Coordonner la lutte régionale contre les chenilles processionnaires permettant de limiter leur extension et de freiner les impacts sur la santé.

- ◆ Mieux connaître le nombre de signalements : développer l'utilisation du site de signalement national et intégrer les données dans le Système d'Information Géographique.
- ◆ Sensibiliser sur les risques et les méthodes de lutte : diffusion d'une fiche de reconnaissance, formation des collectivités (proposition de sessions courtes pour toucher un nombre important et de sessions longues pour approfondir les actions).
- ◆ Coordonner la lutte : comprendre le contexte et l'écosystème local, faire connaître les différentes méthodes de lutte, proposer des plans de lutte en réponse aux sollicitations.